



Saint-Denis, le 28 mars 2011

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

---

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Division des  
Personnels de  
l'Enseignement  
Secondaire**

DPES 4

Affaire suivie par  
P. Le Normand  
Téléphone  
02 62 48 11 05  
Fax  
02 62 48 10 50  
Courriel  
dpes.secretariat  
@ac-reunion.fr

24, Avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex9  
Ile de La Réunion

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

**OBJET :**

**Notation 2010-2011 des Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi (MAGE).  
Vœux d'affectation en rattachement administratif pour la rentrée scolaire 2011.**

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'organisation de la notation et du mouvement des Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi (MAGE).

**1) Notation administrative**

Vous devez procéder à la notation administrative des MAGE rattachés à votre établissement. Si ce dernier a effectué une suppléance de longue ou moyenne durée, s'il enseigne actuellement dans un autre établissement ou s'il est affecté en service partagé à l'année, la notation sera déterminée conjointement par le(s) chef(s) d'établissement d'exercice qu'il vous appartient de contacter.

Vous devrez porter votre appréciation **sur la confirmation de participation au Mouvement 2011** qui vous sera transmise par courrier électronique à l'issue de la campagne de saisie des vœux.

Pour les augmentations de note, la procédure est identique à celle de l'année dernière :

- + 0,5 jusqu'à 19
- + 0,10 de 19 à 19,90
- + 0,01 de 19,90 à 20

Toute diminution de note doit être justifiée par une appréciation littérale. En cas de difficultés sérieuses, cette appréciation sera accompagnée d'un rapport circonstancié.

Une fois l'opération effectuée, je vous demande de communiquer pour émargement votre note et votre appréciation aux personnes concernées ; celles-ci devront porter la mention « vu et pris connaissance », puis dater et signer au bas du feuillet.

## **2) Renseignements et vœux d'affectation en rattachement administratif**

J'attire votre attention sur le fait que cette année, les MAGE sont, à nouveau, invités à saisir leurs vœux sur Internet – Application LILMAC, à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-reunion.fr/lilmac/Lilmac>

**La campagne de saisie des vœux sera ouverte du 31 mars au 20 avril 2011.**

Pour accéder au service, il est nécessaire que les personnels se munissent préalablement de leur NUMEN et choisissent un mot de passe à 6 caractères.

Le nombre de vœux possibles est limité à six. Lors de la saisie des vœux, le plus grand soin devra être apporté à l'exactitude des renseignements, notamment en ce qui concerne les numéros d'immatriculation des établissements, des communes et des groupements de communes.

Les confirmations seront adressées par le rectorat aux établissements par courrier électronique, dans les jours qui suivent la fin de la saisie des vœux.

Celles-ci, datées, signées et accompagnées des pièces justificatives, devront être retournées par vos soins à la DPES4 – Bureau du Remplacement, **pour le 06 mai 2011 au plus tard.**

A l'issue de la réunion de la commission consultative paritaire académique des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation non titulaires prévue fin juin 2011, l'établissement de rattachement actuel sera destinataire de l'avis de rattachement 2011-2012. Celui-ci devra être transmis aux maîtres auxiliaires et retourné émargé par les intéressés au bureau du remplacement.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser le plus largement possible la présente circulaire.

Pour le Recteur et par délégation,  
le Secrétaire Général  
  
Eugène KRANTZ

Pièces jointes : Annexe 1 : barème défini pour l'affectation des MAGE;

Annexe 2 : calendrier des opérations communes à l'exercice de notation et au mouvement ;

Annexe 3 : liste des établissements par commune et par groupement de communes ordonnées ;

Annexe 4 : liste des zones de remplacement.